



# Marceau Couture

## REGLEMENT INTERIEUR Saison 2023/2024

L'ACG Marceau Couture a pour objet de donner des cours de couture collectifs pour adultes, d'une durée de 3 heures, dispensés de septembre à juin (hors vacances scolaires et jours fériés) dans la Salle Marceau, mise à disposition par la Mairie. Le Bureau a pouvoir de décisions, votées lors de ses réunions.

### 1. FONCTIONNEMENT ET PAIEMENT DES COURS

L'adhésion annuelle est fixe et obligatoire pour tous. L'adhésion est gratuite pour un parrainage effectif.

Le choix du jour du cours et du créneau est défini à l'inscription, sous réserve du maintien des plages horaires, et en fonction du nombre d'inscrits. L'adhérent devra respecter son jour et créneau de présence habituel.

Les cours ne sont pas reportables sur la saison suivante.

Le règlement de l'adhésion et des cours est effectué le jour du Forum ou, au plus tard, à l'issue du premier cours.

Les modalités (facilités de paiement) sont notifiées sur la fiche d'inscription.

Ce règlement est définitivement acquis à l'ACG.

Un remboursement en cours d'année ne peut être exigé en cas de démission ou pour tout autre motif.

Une attestation de paiement est délivrée à la demande.

### 2. USAGE DES LOCAUX et PRESENCE DES ADHERENTS

Il est obligatoire d'émarger la feuille de présence nominative dès l'arrivée au cours.

En dehors des horaires définis des cours, aucune présence n'est admise dans la salle Marceau pour des raisons de sécurité (hormis la professeure en inter-cours).

De même, une personne extérieure à l'Association ne peut être présente au cours, sans autorisation du Bureau.

Tout usage des locaux de la salle Marceau hors couture (par ex. la cuisine) doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la Mairie, via le Bureau.

Les horaires de fin de cours sont à respecter.

Les adhérents doivent participer à l'installation et au rangement de la salle en début et fin de journée (tables, machines,...).

La salle doit être laissée propre et le balayage du sol est impératif, avec le balai raclette (épingles, aiguilles).

Le Bureau peut décider d'exclure un adhérent de l'ACG pour tout comportement inadapté qui viendrait perturber le bon fonctionnement de l'Association, groupe d'échanges et de loisirs, ceci par respect réciproque de chacun.

### 3. COMMUNICATION

Le Bureau a créé un groupe WhatsApp Marceau Couture, pour faciliter les échanges entre les adhérents.

Il est demandé de respecter le thème de la Couture (ou Arts du Fil et Aiguilles).

Nous vous remercions d'être attentifs aux messages sms ou mail envoyés par le Bureau et de bien vouloir répondre aux questions posées, dans les délais impartis.

**Pour toute question organisationnelle ou administrative, veuillez contacter le Bureau.**

Date :

Signature :